PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME



CERTIFICAT D'ENTRETIEN ET D'EDUCATION

Ordonnance N° 0010 / PR / MTPS du 6 / 10 / 76

Je soussigné				
Certifie que les e	enfants :		*	
				-
				4
	· · ·			
de :				-
et de :				
et de .				
sont à la charge	de :	2 2		
qui en assure la	garde et l'éducation.			

Fait à Port-Gentil, le

le MAIRE,